

COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

Réunion du Comité consultatif en urbanisme tenue le 18 septembre 2023 à 17h00.

Sont présents à l'ouverture de la présente réunion les membres suivants :

Patricia Sévigny, présidente du comité
Jean-Pierre Charuest, Maire
Benoît Bouthillette, conseiller
Nicole Couture, résidente
Cécile Collinge, résidente
Danny Roy, résident

Absence(s) :
Mélanie Éliane Marcoux, résidente

Autres présences :

Alain St-Vincent Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim, agit à titre de secrétaire du CCU pour cette réunion, en l'absence de Monsieur Nicolas Guillot, responsable de l'urbanisme et de l'environnement.

-
- 1. Ouverture de la réunion**
 - 2. Adoption de l'ordre du jour**
 - 3. Dépôt des comptes-rendus des réunions précédentes**
 - 3.1 Réunion du 21 août 2023
 - 4. Suivi de la dernière réunion**
 - 4.1 Demande de permis PIIA, 8 Ch. de Hatley
 - 4.2 Mise à jour dossier du 11 Ch. de la Station
 - 5. Nouveaux points**
 - 5.1 Rencontre sur le Projet de la loi 16 - Aménagement et urbanisme
 - 5.2 Demande de permis PIIA, 40 Ch. Hatley
 - 6. Prochaine réunion**
 - 6.1 Prochaine réunion
 - 7. Levée de la réunion**

- 1. Ouverture de la réunion**

À 17h00, ayant constaté le quorum, madame Patricia Sévigny, présidente du CCU, ouvre la réunion.

- 2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.
Proposé par Nicole Couture

- 3. Dépôt des comptes-rendus des réunions précédentes**

- 3.1 Réunion du 21 août 2023**

Le compte-rendu de la réunion du 21 août 2023 est déposé.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Compte-rendu de la réunion du Comité consultatif en urbanisme du 18 septembre 2023

Compte tenu de la présence de Madame Maude Sirois de la MRC de Coaticook, le point 5.1 « Rencontre sur le Projet de la loi 16 - Aménagement et urbanisme » est traité à ce moment-ci de la réunion.

« 5.1 » Rencontre sur le Projet de la Loi 16 - Aménagement et urbanisme

Madame Maude Sirois de la MRC de Coaticook présente le Projet de Loi n° 16, Loi modifiant la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme et d'autres dispositions, en mentionnant que celle-ci permet plus de flexibilité et de souplesse dans l'application des dispositions visées.

Parmi les nouveautés, introduites par ce Projet, il y a l'obligation d'une formation obligatoire pour les membres des CCU, la possibilité d'inclure des incitatifs au règlement de zonage pour d'introduire des normes plus flexibles afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements, notamment pour permettre plus aisément les logements accessoires, des moyens d'assurer l'obtention de capacités suffisantes d'eau potable avant la construction de nouvelles résidences, etc.

4. Suivi de la dernière réunion

4.1 Demande de permis PIIA, 8 Ch. de Hatley

RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 001-2023-09-18

CONSIDÉRANT la présentation d'une demande de permis visant le déplacement de l'enseigne du marché Tradition au-dessus de la porte principale;

CONSIDÉRANT QUE l'information présentée au CCU montre que l'enseigne proposée serait rétroéclairée contrevenant ainsi à la réglementation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

De refuser la demande de PIIA.

4.2 Mise à jour dossier du 11 Ch. de la Station

Le responsable de l'urbanisme et de l'environnement propose 2 solutions dans le dossier concernant la location de VR au 11, chemin de la Station soit de

- * Considérer cet usage comme un commerce ou service en général
- * Écrire l'usage location de VR au règlement d'usage conditionnel.

Les membres du CCU ne considèrent pas la solution de permettre la location de VR au règlement d'usage conditionnel et laisse le responsable de l'urbanisme et de l'environnement, appliquer et interpréter le règlement de zonage selon son expertise et sa responsabilité.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Compte-rendu de la réunion du Comité consultatif en urbanisme du 18 septembre 2023

5. Nouveaux points

5.1 Rencontre sur le Projet de la Loi 16 - Aménagement et urbanisme

Déjà traité

5.2 Demande de permis PIIA, 40 Ch. Hatley

RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 002-2023-09-18

CONSIDÉRANT QUE la présentation d'une demande de permis visant le remplacement du bardeau existant par de la tôle prépeinte;

CONSIDÉRANT QUE cette modification au bâtiment respecte les critères du PIIA;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CÉCILE COLLINGE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'accepter la demande de PIIA

5.3 Formation 2024

Les membres du CCU sont informés qu'une formation sur le Plan d'Urbanisme leur sera présentée en 2024 par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

6. Prochaine réunion

6.1 Prochaine réunion

La prochaine réunion du CCU aura lieu le 16 octobre 2023 à 17h00.

7. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19h30.

Patricia Sévigny
Présidente du CCU

Alain St-Vincent Rioux
Secrétaire de réunion